

## France

### Maintien des objectifs budgétaires

- Dans le nouveau programme de stabilité 2016-2019 pour la France, le gouvernement maintient ses objectifs de déficit budgétaire à 3,3% du PIB en 2016 et 2,7% en 2017.
- En 2016, le gouvernement compte explicitement sur une baisse de la charge d'intérêts, en plus de la croissance et des efforts structurels, pour atteindre sa cible de déficit.
- Ces objectifs sont atteignables mais ils ne peuvent être tenus pour acquis à cause des risques baissiers sur la croissance et les économies budgétaires.

Mercredi 13 avril, le gouvernement français dévoilait le programme de stabilité 2016-2019 pour la France (ci-après PSC). L'information essentielle est que les objectifs de déficit budgétaire de la loi de finances 2016 (PLF) sont maintenus, soit 3,3% du PIB en 2016 puis 2,7% en 2017. Ce maintien a des aspects positifs et négatifs. D'un côté, on peut regretter que le résultat meilleur que prévu pour 2015 (avec, en première estimation, un déficit ramené à 3,5% du PIB, soit 0,3 point en deçà de la cible de 3,8%) n'ait pas conduit le gouvernement à rehausser d'autant ses objectifs, en maintenant inchangée la réduction attendue du déficit en 2016. Au contraire, il préserve l'objectif de déficit et ajuste à la baisse l'effort de réduction, à 0,2 point au lieu de 0,5. Ce demi-point aurait pourtant permis au déficit de revenir au niveau symbolique des 3% dès cette année.

D'un autre côté, la bonne surprise de 2015 accroît les chances de tenir les objectifs de déficit qui sont conformes aux recommandations de la Commission européenne. Derrière le résultat favorable de 2015, il y a un tiers de conjoncturel, un tiers de ponctuel et un tiers de structurel : par rapport au PLF, les déficits conjoncturel et structurel apparaissent, dans le PSC, 0,1 point moins élevés que prévu et les mesures ponctuelles et temporaires ont un impact nul au lieu de -0,1 point (cf. tableau). L'amélioration du solde primaire corrigé du cycle est plus significative encore : ce solde, excédentaire, se serait établi à +0,4% du PIB en 2015 au lieu de +0,2% prévu dans le PLF, soit un mieux de 0,3 point par rapport à 2014 contre +0,1 point prévu. Avec cet acquis de 0,2 point, près de la moitié du demi-point d'augmentation de l'excédent primaire corrigé du cycle, prévu pour 2016 dans le PLF, a déjà été réalisée. Le 0,3 point restant n'est toutefois pas reconduit tel quel dans le PSC puisque l'amélioration désormais prévue de l'excédent primaire corrigé du cycle est de +0,1 point. Ce relâchement implicite des efforts est contrebalancé par la baisse attendue de la charge d'intérêts en pourcentage du PIB (-0,1 point). En y ajoutant la réduction anticipée de 0,1 point du déficit conjoncturel, le gouvernement arrive ainsi à son objectif de 3,3% de déficit en 2016 (aux arrondis près). On remarquera également que l'ajustement structurel de 0,4 point fait plus que couvrir l'amélioration de 0,2 point du déficit nominal : il couvre aussi l'impact de -0,2 point des mesures ponctuelles et temporaires.

Si les objectifs de déficit 2016 comme 2017 sont atteignables, ils ne peuvent être tenus pour acquis à cause des risques baissiers sur la

### Objectifs budgétaires : détails et différences

% et % du PIB	2015		2016	
	PLF	PSC	PLF	PSC
Solde budgétaire total (1)+(2)-(3)	-3,8	-3,5	-3,3	-3,3
Solde primaire corrigé du cycle (1)	0,2	0,4	0,7	0,5
Solde conjoncturel (2)	-2,0	-1,9	-1,9	-1,8
Charge d'intérêts (3)	2,0	2,0	2,1	1,9
Mesures ponctuelles et temporaires	-0,1	0,0	-0,1	-0,2
Solde structurel	-1,7	-1,6	-1,2	-1,3
Variation du solde structurel (ajustement)	0,4	0,4	0,5	0,4
Dont effort structurel	0,6	0,7	0,5	0,5
<i>nouvelles recettes</i>	-0,1	-0,1	-0,1	-0,2
<i>effort en dépenses</i>	0,7	0,8	0,5	0,7
Dont composante non discrétionnaire	-0,2	-0,2	0,0	-0,2
Dont clé en crédits d'impôt	0,0	-0,1	0,0	0,0
Dette publique	96,3	95,7	96,5	96,2
Dépenses publiques (hors crédits d'impôt)	55,8	55,3	55,1	54,6
Prélèvements obligatoires	44,6	44,5	44,5	44,2
Croissance du PIB	1,0	1,2	1,5	1,5
Croissance potentielle	1,1	1,1	1,5	1,5
Inflation (IPC)	0,1	0,0	1,0	0,1

*Les mesures ponctuelles et temporaires ne sont ni conjoncturelles ni structurelles et recouvrent notamment les contentieux fiscaux. La composante non discrétionnaire de l'ajustement structurel tient compte des effets d'élasticité des recettes lorsqu'elle diffère de sa valeur historique unitaire. La clé en crédits d'impôt équivaut à la variation de l'écart entre le coût budgétaire et le coût en comptabilité nationale des crédits d'impôts restituables et reportables.*

#### Tableau

Source : gouvernement

croissance et les économies budgétaires. Avec une prévision de croissance non revue en baisse par rapport au PLF (1,5% en 2016 et 2017), le gouvernement se montre, en effet, optimiste. Le Haut Conseil des Finances Publiques (HCFP) considère que la prévision 2016 est « encore atteignable » et celle de 2017 « plausible ». En revanche, il juge toujours clairement surévaluée l'estimation de la croissance potentielle et donc trompeuse l'ampleur de l'effort budgétaire structurel affiché par le gouvernement. S'agissant des économies budgétaires pour 2016, l'objectif de EUR 16 milliards du PLF était déjà difficile à tenir. Or, pour y parvenir, le gouvernement va devoir dégager cette année environ EUR 4 milliards d'économies complémentaires (EUR 5 milliards en 2017) pour compenser la moindre inflation que prévu. Il va devoir aussi procéder à des arbitrages pour financer les nouvelles dépenses (de l'ordre de EUR 3 milliards). L'effort structurel en dépenses a été relevé en conséquence (à 0,7 point contre 0,5 point dans le PLF).

Le mot de la fin concernera le ratio de dette publique, qui, contrairement à ce qui était prévu dans le PLF, augmenterait encore très légèrement en 2017, avant de commencer à baisser, lentement, à partir de 2018.